

Annexe 2. Avis du paysagiste conseil de l'état

Cette annexe contient 3 pages.

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie

Vincennes, le 18 NOV. 2019

Paysagiste-conseil

Nos réf. : *105A*
Vos réf. :

Affaire suivie par :
Cécile GLANGEAUD, paysagiste-conseil de l'État
Courriel : snpr.driee-if@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 87 36 44 69

Fiche conseil 3

complémentaire à :

- la fiche conseil 1 du 13-09-2018

- et la fiche conseil 2 du 15-11-2018

(les éléments en italique sont des rappels des fiches précédentes)

Séance du : 15/11/2019

Projet : Fontenay en Parisis – Pôle Équestre

Localisation : Commune de Fontenay en Parisis (95)

Auteur/maître d'ouvrage : Mr et Mme Senhaeve

Objet : projet en cours suite à fiches-conseils 1 et 2 fin 2018 :

insertion des volumes de terres dans le paysage en lien avec les contraintes techniques et financières du projet de pôle équestre – enjeux de hauteur et de volume

Visites de terrain : oui + échanges le 13/09/2018 à la Mairie de Fontenay en Parisis + éléments nov 2018.

Pour info, entre temps (hors présence Paysagiste conseil de l'état): présentation d'un projet de dossier ISDI avec UD 95 et Laurence Ruvilly, qui a été retiré en attente d'un projet retravaillé – puis nouvelle rencontre en septembre 2019.

Réunion ce jour : présentation du projet actualisé (3^e version)

en présence de :

- Mr Senhaeve propriétaire et maître d'ouvrage du projet
- Mme Marie Renoux paysagiste conceptrice du projet paysage
- Laurence Ruvilly DRIEE- chef Pôle Paysage et Sites
- Cécile Glangeaud paysagiste conseil de l'état DRIEE

DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS ABORDES

- **Présentation d'une volumétrie 3D dynamique sur sketch up** de la topographie du projet (en blanc) dans le grand paysage (fond googlemaps précision 1:25000) reprise par la paysagiste

- **coupes sur les volumes avec superposition des 3 projets successifs** (rose pâle : 1ere version – rouge 2^e version – vert : projet actuel)

* limite avec francilienne en partie Sud, sur les 10m de recul par rapport à la voie

* limite avec le bourg, au niveau du stade en partie Nord

* traitement vue depuis l'entrée Ouest du bourg

Diffusion :

- Direction
- UD/Services : SNPR / PPS Laurence Ruvilly
- Archives
- Référent régional PCE
- Personnes rencontrées



Certificat N° A 1607
Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

- **évocation des éléments de traitement :**

* en volume : réduction des remblais, de façon à mieux les intégrer et à éviter des talus dressés ne pouvant s'intégrer dans la plaine de France.

* en hauteur et sur les pentes : mise en relation avec les altimétries alentours : traitement pente douce depuis l'entrée Ouest (4%), pente plus raide côté Sud 28 % à 33 % (vis à vis avec Francilienne et bassins d'orage) et 30 % Nord (en regard du stade), pente plus douce 6 % côté Est vue depuis le pont et la route de Goussainville) – altimétrie maximum : 120m.

* en traitement visuel et plantations : objectif d'une **lisière arborée**, non linéaire, intégrant des **parties boisées**, et des **parties ouvertes** pouvant être le support d'une végétation de type prairie calcaire (hors secteurs chevaux) – vocabulaire du **verger** sur les entrées (cf vieux poiriers sur le site existant)

* **nature des déchets** : déblais provenant des excavations des carrières de déchets de Véolia à proximité – de **type marno-calcaire**, éventuellement compatibles au développement de prairies calcicoles

* en gestion : **éco-pâturage** des parties ouvertes en prairies, **mécanique** pour les tailles et tontes ailleurs

* en traitement des eaux pluviales : **mutualisation du bassin d'orage appartenant au Département : quantifier les volumes d'eau** qui seront absorbés lors d'orage éventuels (type loi sur l'eau) en fonction des étanchéifications prévues dans le cadre du projet – acheminement des eaux de ruissellements par busage, **passage dans bacs de dégraissage** puis arrivée dans fossés drainants de 3:4m de large créés pour le traitement intermédiaire avant arrivée dans bassins existants.

* **nature des sols et matériaux, étanchéification des sols** : **parking entrée ouest en prairie** (véhicules légers), **parkings en grave compactée** (véhicules et vans transportant les chevaux) plus près des carrières – **carrières en sable régulièrement arrosés** en saison sèche pour confort chevaux : **fond de forme compacté** (presque étanche), pour récupérer les eaux en circuit semi-fermé – **allées en grave** pour parkings, et **piétonnes en sable stabilisé** (type Vignat 0/6) compacté.

* **clôtures** : existante de 2m de haut le long de la Francilienne – création ailleurs, **2m de haut**, de type **poteaux bois Ø14cm ronds**, et **grillage galvanisé transparent** en mailles progressives (denses en bas, plus ouvertes en haut) – **modèle portail habillage bois à présenter**

* **sanitaires** : locations de modulaires – toilettes sèches évoquées

DIFFERENTS ELEMENTS COMPLEMENTAIRES A FINALISER

- **Points de vues clés** : avant – après topo seule – après avec habillage (plantations, matériaux, clôtures...) et perception comparée de la ligne d'horizon – **éviter les vues panoramiques écrasant les hauteurs**

* depuis l'entrée Ouest

* depuis le pont de la Route de Goussainville

* depuis le stade au Nord

* depuis le Nord de la Route de Goussainville

- **Plans d'insertion altimétrique des volumétries du projet aux trois échelles de paysage**: grand paysage, paysage rapproché, proximité (voir fiches conseils 1 et 2) : indication des altimétries du projet et des points particuliers alentours (ex : buttes, village, routes, ponts...)

CONCLUSION

Suivant les éléments listés ci-dessus, l'évolution du projet depuis 1 an est effective et donne les signes de pouvoir mieux s'intégrer au site de la Plaine de France : les talus sont plus en relation avec le paysage alentour (adoucis, + en recul), dont les spécificités sont prises en compte dans le projet global, en termes de typologies de plantations, et de traitement visuel.

Le paysagiste-conseil de l'État

Cécile GLANGEAUD



Le chef de service nature, paysage et ressources
réfèrent régional PCE

Lucile RAMBAUD



Rappel fiche 1 - sept 2018

ENJEUX DU SECTEUR :

- échelle du projet : dimension en rapport avec les Buttes de Mareil et de Chatenay
- volumes et hauteurs des terres rapportées et modification importante de la topographie. Projet actuel : 19 m par endroits
- perception du projet depuis l'extérieur, vues proches et depuis le lointain notamment depuis les sites classés et inscrits
- vocabulaire du paysage local existant : vallonnements doux, parties boisées, parties ouvertes, pentes, chemins creux, allées boisées, alignements d'arbres etc ...
- intégration visuelle vis-à-vis du paysage industriel et très urbain au-delà de la Francilienne vers Goussainville.

ÉLÉMENTS ATTENDUS ÉTUDE DE PAYSAGE

- modélisation du projet actuel : base de comparaison avant/après,
- sur laquelle pourra s'appuyer le paysagiste pour penser le projet et son insertion : proposer d'autres façons de répartir les volumes, qui seront modélisés à nouveau etc ...
- faire une visualisation dans le paysage des volumes de terres rapportées et de leur incidence à l'échelle de la plaine et des buttes à différentes échelles :

- échelle 1 : grand paysage plaine de France à l'échelle du terrain jusqu'au château d'Ecouen et incluant les Buttes

- échelle 2 : paysage rapproché incluant les buttes, le village, la francilienne, et début paysage industriel de l'autre côté vers Goussainville

- échelle 3 : le site lui-même et ses abords

- échelle 4 : chaque carrière etc ...

COMPLÉMENTS A APPORTER

1) Penser le projet à l'échelle du grand paysage, dimension à laquelle il se rapporte :

- faire de grandes coupes depuis les buttes jusque dans la grande plaine de Versailles, mettre en rapport les échelles,
- produire un plan topographique aux 4 échelles (grand paysage, paysage rapproché etc ...) du terrain existant, puis du projet dans le paysage alentour,

- définir les points de vue clé d'où le site sera perçu depuis l'ext et le lointain : travailler sur cônes de vues avant après.

2) Revoir les hauteurs de terres : les diminuer et/ou en les répartir sur une plus grande surface de terrain par exemple.

3) Travail à faire sur la forme topographique du projet : (voir fiche1)

4) Réfléchir à l'accompagnement par des plantations arborées (voir fiche1)

rappel fiche 2 : nov 2018 - conseil sur Étude de covisibilité avec les sites protégés environnants

- étude de la topographie existante aux échelles 1 et 2 : cartes et coupes du grand paysage existant, **mais sans y faire figurer par comparaison les volumes de terrassement du projet**

L'état des lieux confirme un impact fort des volumes du projet, en termes de transformation importante de l'altimétrie à l'échelle du territoire et du grand paysage, et très perceptible à l'échelle du paysage rapproché, dans la mesure où il dépasse l'échelle humaine, transforme la silhouette des horizons, d'autant plus lorsque les modélisations seront complétées des hauteurs de plantations, clôtures éventuelles, tribunes etc ...

* **Vérifier que l'effet de perspective** a été bien pris en compte, en comparant avec d'autres éléments existants de référence situé en premier plan et latéraux (clôtures, arbres, hangar...), situés à même distance depuis le point de vue. De même la base photographique de googlemaps semble inappropriée considérant l'écrasement vertical et latéral des vues panoramiques ; il serait peut-être nécessaire de prendre des photos sur place avec déplacement latéral des prises de vue.

Ex : point 6 sortie de la Francilienne, la route est à environ 117m de hauteur, et les Prunus sont d'une hauteur d'environ 6m, soit une cote altimétrique totale de 123m (ou encore les poteaux de clôtures).

- point 5, cote NGF de la route environ 112m, la clôture existante peut servir de repère en premier plan (hauteur actuelle : 2m ?, soit une cote altimétrique totale de 114m environ, le point haut est indiqué à 122m NGF, soit 8m de plus (4 fois la hauteur de la clôture ?).

* **Nécessaire de compléter cette étude** par rapport aux volumes en jeu (voir fiche 1), qui représentent des hauteurs d'immeubles R+5, sur les longueurs très importantes. Avoir des bases de représentation pouvant constituer des supports de discussion ensuite sur les hauteurs maximum possibles : préciser certains éléments aux échelles 2 et 3 par une adaptation ou une compilation des éléments fournis et une réinterprétation des modélisations par le paysagiste :

1 - 2 plans topographiques du projet insérés dans la topographie environnante avec cotes altimétriques principales projetées : 1/10 000° pour l'échelle du grand paysage, (même base que cartos p49 élargie à la butte de Châtenay), et 1/5000° pour le paysage rapproché (même base que cartos p43 élargie à l'ensemble du site + francilienne + village en entier jusqu'à son château d'eau), avec repérage du périmètre du projet et des éléments de référence : château d'eau et antenne relais.

2 - sur la même base que les grandes coupes existant p29 et 41 complétées par les schémas explicatifs p31 et 43 : a- faire des coupes projets avec les volumes de terre projetés du projet, avec tous les éléments d'indications d'échelle : arbres, pylône, francilienne et sa frange boisée, château d'eau, antenne, village, clocher... + butte de Châtenay (à l'arrière sur coupe p29),

b- faire 2 zooms de ces coupes projets (agrandissement au 1/5000e réparties si besoin sur plusieurs A3) incluant projet de terrassements sur site, le village jusqu'au début des pentes de la butte, (+ tous les éléments de repères : clocher, arbres, châteaux d'eau, antennes, francilienne ...)

3 - après vérification des points précisés ci-dessus, reprise des cônes de vue sur la base de photos à angle de vue n'écrasant pas les hauteurs, et prenant en compte l'effet de perspective.

4 - réflexion du paysagiste mandaté par les propriétaires (après fourniture des éléments ci-dessus)

- quant aux volumes, aux hauteurs, aux rapports d'échelles avec le paysage alentour : propositions d'adaptations en réponse aux enjeux identifiés et dans l'idée que les hauteurs de terres soient revues à la baisse ou réparties différemment afin de réduire leur impact et de s'insérer dans l'identité de la Plaine de Versailles.

- ultérieurement, après échanges sur les autres points et recalage des hauteurs, sur la base des modélisations (cônes de vue) : principes d'aménagement d'insertion dans le paysage alentour (échelles vocabulaire type de traitement des limites et mise en relation abords / forts terrassements) (typologies et hauteur de plantations, nature des matériaux, mobilier...)

Annexe 3. Note de calcul hydraulique

Cette annexe contient 7 pages.

1. Méthode de calcul des volumes à stocker dans les ouvrages de rétention

Dans le cadre du projet, il est envisagé de gérer les eaux de ruissellement générées sur le site dans deux ouvrages de rétention initialement présents sur le site.

1.1.1 Pluviométrie

L'intensité de pluie I a été calculée à l'aide de la **formule de Montana**, selon laquelle :

$$I(t, T) = a(T) * t^{-b(T)} \text{ (I en mm/min et t en min)}$$

Où a et b représentent les coefficients de Montana qui dépendent de la période de retour T . La station la plus proche de la zone d'étude et disposant de données suffisantes pour l'ajustement des paramètres de Montana est celle de Roissy (95), localisée à environ 7,4 km du site. Les données utilisées ont été mesurées sur une période de 26 ans.

1.1.2 Calcul du volume ruisselé

Le volume à stocker dans les ouvrages de rétention est calculé par la **méthode des pluies** pour une pluie décennale.

Pour les différentes durées de pluie (de 0 à 24 heures), on calcule :

- le volume ruisselé estimé par la méthode rationnelle ($V = C \times I \times S \times t$, avec C le coefficient de ruissellement, I l'intensité de la pluie, S la superficie du site et t la durée de la pluie) ;
- le volume évacué par le débit de fuite ($V = Qf \times t$, avec Qf le débit de fuite et t la durée de la pluie).

La différence entre ces deux volumes est le volume à stocker à chaque instant. L'écart maximal représente le volume à donner à l'ouvrage (cf. **Figure 1**).

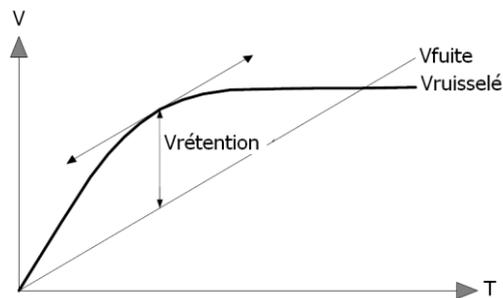


Figure 1 : Schéma de principe de la méthode des pluies

2. Incidence hydraulique du projet d'aménagement

2.1 Ruissellement initial

2.1.1 Fonctionnement initial

Sur le périmètre de la zone remblayée dans le cadre du projet, la topographie initiale présente le modelé de terrain suivant : un terrain en pente douce (d'environ 2 %) orientée du nord-ouest au sud-est. La cote du terrain naturel varie entre 115 m NGF et 102 m NGF.

Deux bassins de rétention sont situés à l'extrême sud-ouest du site, hors de la zone remblayée (cf. **Figure 4**). Ces bassins de rétention captent les eaux issues de la Francilienne et resteront en l'état à l'issue des travaux.

Compte tenu du manque d'informations concernant les bassins de rétention existants, il est supposé que les eaux de ruissellement ruissèlent de façon diffuse vers les abords du site et ne sont pas dirigés vers ces bassins.

La localisation du site est donnée en **Figure 2**.

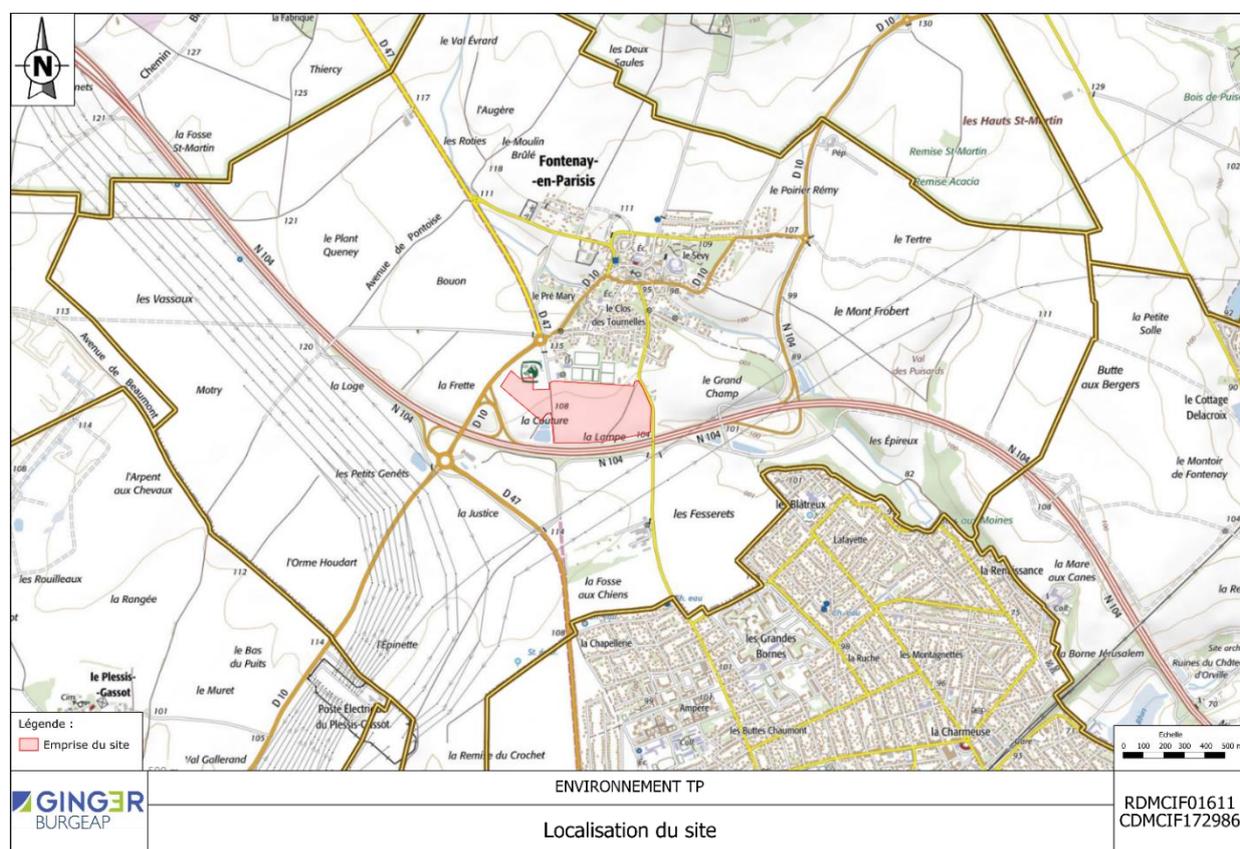


Figure 2 : Localisation du site (source : BURGEAP)

2.1.2 Calcul du volume ruisselé

2.1.2.1 Coefficient de ruissellement

Le coefficient de ruissellement correspond à un facteur de contraction du débit, plus précisément au rapport entre le débit maximal observé à l'exutoire et le débit théorique lié à la précipitation sur le bassin versant. Il

englobe de nombreux paramètres : la perméabilité des sols, la topographie, l'urbanisation du bassin, etc. Il diffère donc pour chaque surface considérée et peut varier de 0,1 (surface naturelle, en herbes) à 1 (centre urbain très dense).

Le coefficient de ruissellement du site à l'état initial est donné dans le **Tableau 1** ci-dessous. Le site est occupé par des parcelles agricoles et est traversé par un chemin en terre ainsi que par une route départementale.

Tableau 1. Coefficient de ruissellement (CR) à l'état initial

Type de surface	Surface (m ²)	CR	Surface active (m ²)
Chemin de terre	1 310	0,10	131
Voirie	450	0,90	405
Parcelles agricoles	197 215	0,20	39 443
TOTAL	198 975	0,20	39 979

2.1.2.2 Volume ruisselé

Il est supposé que les eaux ruissellent de façon diffuse vers les abords du site et ne sont pas dirigées vers les bassins existants. Le débit de fuite Q_f est donc considéré comme étant nul à l'état initial.

Au total, le volume ruisselé lors d'un événement pluvieux d'occurrence 10 ans sera de l'ordre de **1 937 m³** sur la zone remblayée dans le cadre du projet.

2.2 Ruissellement après réaménagement du site

2.2.1 Caractéristiques de l'état projet

Le projet prévoit la création d'une plateforme de remblais au droit du site. Les deux bassins de rétention à l'extrême sud-ouest de l'emprise du site seront toujours présents à l'issue du projet et collecteront les eaux pluviales du site (cf. **Figure 4**). Cette plateforme de remblais sera réalisée à une cote d'environ 120 m NGF (cf. **Figure 3**).



Figure 3 : Topographie du projet

2.2.2 Calcul du volume ruisselé à l'état projet

2.2.2.1 Coefficient de ruissellement

Le coefficient de ruissellement du site à l'état projet est calculé dans le **Tableau 1** ci-dessous.

A l'état projet, la plateforme de remblais sera végétalisée et occupée par un centre équestre. Les talus présents aux abords du site seront également végétalisés.

Tableau 2. Coefficient de ruissellement (CR) à l'état projet

Type de surface	Surface (m ²)	CR	Surface active (m ²)
Plateforme végétalisée	153 575	0,20	30 715
Talus végétalisés	45 400	0,30*	13 620
TOTAL	198 975	0,22	44 335

* Du fait de leur pente élevée (supérieure à 10%), le coefficient de ruissellement des talus a été choisi plus élevé que celui de la plateforme.

2.2.2.2 Volume ruisselé

Les eaux de ruissellement à l'état projet seront dirigées vers les bassins de rétention existants sur le site (cf. **Figure 1**). Compte tenu du manque d'informations concernant ces bassins, le cas le plus défavorable est étudié. L'hypothèse retenue est que les bassins sont étanches (infiltration nulle) et qu'ils ne sont pas équipés d'un débit de fuite vers le réseau ou le milieu naturel. Dans ce cas, l'évacuation des eaux se ferait uniquement par évaporation.

Le fonctionnement de ces deux bassins sera à préciser ultérieurement afin de vérifier s'ils sont équipés d'un débit de fuite vers le réseau. Le gestionnaire des bassins sera également contacté afin de définir les modalités de rejet vers les bassins et établir une convention de rejet.

Au total, le volume ruisselé lors d'un évènement pluvieux d'occurrence 10 ans sera de l'ordre de **2 130 m³** sur le site.

2.2.3 Calcul de la capacité des bassins de rétention déjà présents aux abords du site

Les caractéristiques des deux bassins actuellement présents sur le site sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Leur localisation est donnée en **Figure 1**.

Tableau 3 : Caractéristiques des deux bassins de rétention existants

Caractéristiques	Bassin 1	Bassin 2
Profondeur (m)	4	4
Pente des berges	1/1	1/1
Surface du fond* (m ²)	692	2 673
Surface* (m ²)	1 491	3 900
Volume (m³)	4 366	13 146

*Surface mesurée à partir du plan topographique du projet.

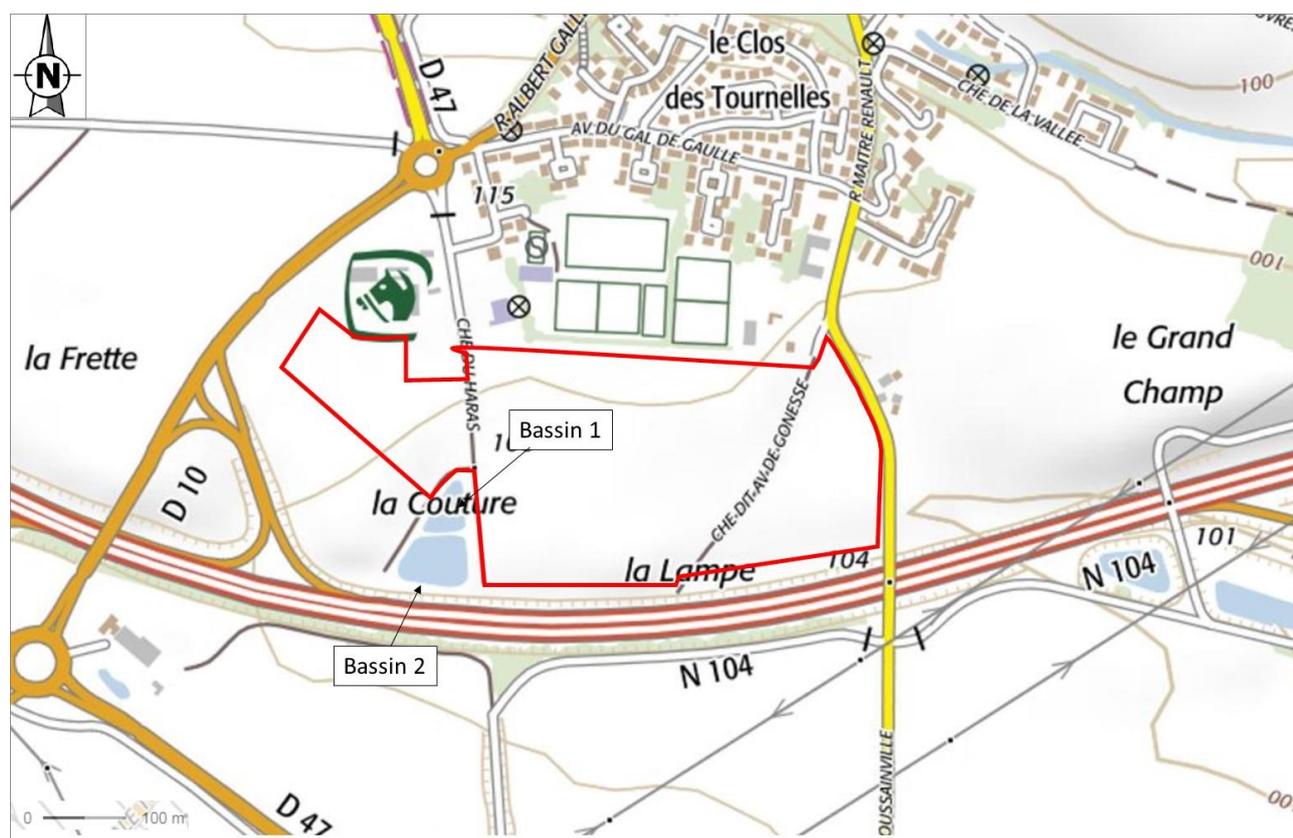


Figure 4 : Localisation des bassins de rétention (source du fond de plan : Géoportail)

Le volume total des deux bassins de rétention présents est d'environ 17 510 m³. Ce volume est très largement supérieur au volume ruisselé sur le site lors d'une pluie décennale (2 130 m³).

Cependant, ces bassins servant également à la rétention des eaux de la Francilienne, il sera nécessaire de connaître le volume collecté en cas de crue décennale afin de conclure sur la capacité des bassins à stocker le ruissellement généré sur le site lors d'une pluie décennale.

3. Conclusion

Compte tenu de la faible évolution du coefficient de ruissellement du site suite au projet, la différence de volume ruisselé est faible. Ainsi, le volume ruisselé sur l'emprise de la zone remblayée est augmenté de 400 m³ à l'issue du projet.

Il est envisagé de gérer le ruissèlement généré sur le site par rétention dans les deux ouvrages existants. Le fonctionnement de ces deux bassins sera à préciser ultérieurement afin de vérifier s'ils sont équipés d'un débit de fuite vers le réseau. Le gestionnaire des bassins sera également contacté afin de définir les modalités de rejet vers les bassins et établir une convention de rejet.

Le volume total des deux bassins de rétention présents est d'environ 17 510 m³. Ce volume est très largement supérieur au volume ruisselé sur le site lors d'une pluie décennale (2 130 m³). Cependant, ces bassins servant également à la rétention des eaux de la Francilienne, il sera nécessaire de connaître le volume collecté en cas de crue décennale afin de conclure sur la capacité des bassins à stocker le ruissellement généré sur le site lors d'une pluie décennale.

Annexe 4. Avis du CDPENAF du 14/12/2018 sur la modification du Plan local d'urbanisme de Fontenay-en-Parisis

Cette annexe contient 1 page.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle de l'économie agricole

Secrétariat de la CDPENAF

Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers

Séance du 14 décembre 2018

Affaire suivie par Evelyne ROGER
Tél. : 01.34.25.24.26
evelyne.roger@val-doise.gouv.fr

Avis sur la modification N°2 du PLU de la commune de Fontenay-en-Parisis

La commune de Fontenay-en-Parisis a transmis sa demande de modification N°2 de son PLU le 19 octobre 2018. Ce projet de modification du PLU a été présenté pour avis à la CDPENAF le 14 décembre 2018.

La commission s'est prononcée, notamment, sur la création d'un secteur spécifique Ae avec un règlement particulier, destiné à permettre l'aménagement d'un pôle équestre au lieu dit « la couture » pour une surface de 16 ha en zone agricole, comprenant :

- Un terrain d'honneur et son paddock,
- Un terrain de CSO et son paddock,
- Un terrain de dressage et son paddock,
- Des allées cavalières,
- Une plateforme susceptible d'accueillir 400 boxes,
- Un bâtiment de 500 m² d'emprise au sol et d'une hauteur de 8 m environ (sanitaire, commissariat général et infirmerie),
- Un parking de stationnement,
- Un équipement à vocation intercommunale en vue de l'entraînement pour les JO,
- Une création de voirie de desserte pour permettre l'accès au centre et d'une autre voirie pour desservir les équipements communaux,
- Un aménagement d'un mur anti-bruit face à la N104.

La CDPENAF a émis un avis favorable à ce projet de modification du PLU.

La Directrice Départementale
des Territoires adjointe



Sylvie PIERRARD

Annexe 5. Courriers de soutien de la Fédération française d'équitation et du comité départemental d'équitation du Val d'Oise

Cette annexe contient 2 pages.

Monsieur le Directeur
Edouard SEYNAHEVE
Ecuries du Domaine de la Couture
Chemin de Gonesse
95190 FONTENAY EN PARISIS
Le 19 juillet 2018

Nos réf. : JL. B. / A. C.

Vos réf. :

Objet : *Projet de création d'un stade équestre en Val d'Oise.*

Monsieur le Directeur,

Le Val d'Oise, département situé au Nord de la région parisienne, présente la particularité d'avoir une des populations les plus jeunes de France (4 points au dessus de la moyenne nationale) et un réseau économique très dynamique, avec les Pôles de Roissy et la cité de l'auto à Saint Ouen l'Aumône.

Le relief du département est riche d'un tissu urbain sur les bassins de France, le Parisis et la ville nouvelle de Cergy Pontoise. Un équilibre est rendu avec d'immenses étendues de zones rurales sur la Plaine de France et le territoire du Vexin Français.

La population augmente régulièrement avec plus de 45 000 personnes en 5 ans et un total de 1 215 390 habitants.

La pratique sportive y est très soutenue avec plusieurs champions olympiques dans toutes les disciplines.

Le Val d'Oise équestre se décline en 60 écoles d'équitation où se pratique dans un contexte sécurisé et familial la découverte et le perfectionnement à la compétition.

Des structures, plus spécialisées à la compétition, au nombre de 40, offrent un service d'hébergement de qualité et d'accompagnements techniques ou de dressage de chevaux.

A l'étude de l'implantation des structures équestres, elles ont cernées par l'urbanisation et limitée dans leurs développements ou extension : Aménagement de parkings, stockages, mises aux normes public handicapés... mais aussi conflits de voisinages : Passage des camions, poussières...

Cela a pour conséquence une délocalisation des structures, poussées par une urbanisation galopante.

Un constat est réel, sur l'ancienneté des structures existantes et leurs capacités à pouvoir accueillir des manifestations d'envergures de niveaux départementales et au dessus.

Les cavaliers se déplacent en province, pour trouver des lieux de compétitions de qualité.

Le Comité Départemental d'Equitation du Val d'Oise (CDEVO), organe local de la Fédération Française d'Equitation, a porté un projet, il y a plusieurs années, la création d'un stade équestre départemental. Pour répondre, au Nord de l'Île de France, aux portes de la Normandie et des Hauts de France, aux besoins d'organiser des compétitions d'envergures nationales et voire internationales. Pour des raisons foncières, le projet n'est pas arrivé à son terme et les besoins demeurent.

A l'annonce du projet de création d'un site de grande envergure dédié à l'organisation événement équestre, portée par Alexia et Edouard SEYNAHEVE, sur le site de Fontenay en Parisis, les Dirigeants des centres équestres et Elus du CDEVO apportent leur plein soutien à cette annonce.

Situé aux lisières de la Francilienne et l'autoroute A1, à quelques kilomètres des Hauts de France, l'implantation du site en zone rurale, est idéale à l'accueil des véhicules lourds, et les projets d'aménagements à l'organisation multi disciplinaires.

A l'approche de l'organisation des JO Paris 2024, le site répond aux besoins de l'accueil "bases arrières" pour les équipes participantes.

Je vous prie de croire Monsieur le Directeur, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Président



Jean Louis BUSSEREAU

Lamotte, le 15 juillet 2019

Le Président

N.REF : 19-198/SZ/SL
Dossier suivi par : Affaires générales
☎ 02 54 94 46 98
Email : direction@ffe.com

**Monsieur et Madame Seynhaeve
Ecurie du Domaine de la Couture
Avenue de Gonesse
95190 FONTENAY EN PARISIS**

Objet : Projet de pôle équestre - Fontenay en Parisis

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance avec intérêt de votre projet de pôle équestre implanté sur la commune de Fontenay en Parisis, dans le département du Val d'Oise.

Avec environ 1,5 million de cavaliers en France, il existe un véritable besoin en infrastructures d'envergure, capables d'accueillir et d'organiser des événements de toute nature. La Fédération Française d'Équitation encourage ainsi les projets structurants, permettant l'accès du plus grand nombre à toutes les disciplines équestres.

Dans le domaine de la compétition, l'usage est désormais de proposer des complexes sportifs pouvant accueillir plusieurs épreuves simultanément sur des terrains de grande qualité, notamment dans le cadre des circuits de compétition organisés par la FFE et ses comités territoriaux.

Pour ces raisons, la Fédération est favorable à l'aménagement de nouveaux équipements qui s'inscrivent dans une démarche de complémentarité avec les sites existants et dans une préoccupation constante d'un aménagement harmonieux des territoires.

Nous vous souhaitons donc la meilleure réussite dans la poursuite de votre projet et nous nous tenons à votre disposition pour échanger plus avant sur ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.



Serge LECOMTE